



***FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES ORGANISATIONS DE DONNEURS DE SANG  
INTERNATIONAL FEDERATION OF BLOOD DONOR ORGANIZATIONS  
FEDERACIÓN INTERNACIONAL DE ORGANIZACIONES DE DONANTES DE SANGRE***

## **La FIODS/IFBDO et sa mission**

La FIODS (ou IFBDO en anglais) est la Fédération internationale des organisations de donneurs de sang, le réseau international officiel des associations et fédérations nationales de donneurs œuvrant pour la promotion du don de sang et de plasma volontaire, anonyme, régulier, non rémunéré (VNRD).

La Fédération a été fondée en 1955 et compte aujourd'hui plus de 80 membres en 4 continents, représentant plus de 18 millions de donneurs de sang dans le monde.

L'objectif principal de la FIODS est d'atteindre et de maintenir l'autosuffisance en sang et en composants sanguins pour tous les patients dans le monde qui ont besoin de transfusions ou de médicaments dérivés du sang et du plasma, garantissant la promotion et la sécurité des patients receveurs et des donneurs.

## **L'acte du don et l'importance du don de sang volontaire et non rémunéré (VNRD)**

Nous croyons fermement que les donneurs volontaires, anonymes, non rémunérés et réguliers sont les alliés les plus "sûrs" pour eux-mêmes et surtout pour les patients.

Le don du sang est un acte de solidarité pour les autres et contribue à la cohésion sociale et à l'engagement civique.

Le sang (et le plasma) donné doit être considéré comme un bien public, éthique, stratégique et communautaire afin d'assurer la dignité du donneur et de son don et non comme une marchandise à la hauteur des autres.

Par conséquent, toutes les formes de «compensation» pour les donneurs (ainsi que les remboursements accordés pour les «inconvenients» génériques liés à l'acte de don de sang) doivent être soigneusement évités, car ils pourraient facilement aller au-delà du principe de «neutralité financière» qui devrait être lié aux activités de volontariat et masquer les formes de rémunération. S'il est rémunéré, ce n'est pas un don.

La plupart des pays de l'UE ont opté pour le don de sang volontaire non rémunéré. Le VNRD est également recommandé par l'OMS et le Conseil de l'Europe, l'ISBT, la Croix-Rouge, juste pour rappeler certaines des principales institutions de santé.

Le don de sang est en effet une question de santé et de droits de l'homme: les droits des donneurs et les droits des patients (Charte des droits fondamentaux de l'UE, art.3; Convention d'Oviedo sur les droits de l'homme et la biomédecine, art.21, qui dit que tout profit provenant du corps humain ou de parties de celui-ci est interdit).

***Le principe du don volontaire ET non rémunéré (VNRD) doit être davantage souligné et précisé, car il représente l'une des principales garanties pour les normes de sécurité et de qualité du sang et des composants sanguins, comme indiqué dans la législation en cours d'examen, et pour protection des donneurs et des patients.***

### **Communauté des donneurs: le rôle de la FIODS/IFBDO et des organisations de donneurs dans le don de sang**

Les associations sont - dans de nombreux cas - responsables du recrutement et de la rétention des donneurs (donneurs réguliers) et peuvent être très efficaces dans cette mission grâce à leur proximité avec les donneurs.

Les associations jouent un rôle stratégique non seulement pour ces tâches importantes, mais aussi pour l'éducation des donneurs et la sensibilisation à l'importance des donneurs volontaires non rémunérés dans les systèmes de santé publique et pour la promotion de la culture de la solidarité, de la prévention et des modes de vie sains (dans un cadre complémentaire) aux actions des autorités sanitaires).

À cet égard, nous rappelons la résolution du Parlement européen du 27 octobre 2016 sur le service volontaire européen et la promotion du volontariat en Europe, qui reconnaît que "*le volontariat a une valeur et une importance comme l'une des expressions de solidarité les plus visibles, qui promeut et facilite l'inclusion sociale, construit le capital social et produit un effet transformateur sur la société, et que le volontariat contribue à la fois au développement d'une société civile florissante, qui peut offrir des solutions créatives et innovantes aux défis communs et à la croissance économique*".

***Nous soulignons la nécessité d'une reconnaissance plus large des organisations bénévoles dans le domaine du don de sang et de plasma, leur rôle dans le système de transfusion en coopération avec les institutions sanitaires européennes et nationales, et leur travail pour le recrutement et la rétention des donneurs.***

### **Le système de collecte de sang dans l'UE**

La directive 2002/98/CE (art.20) encourage les États membres à collecter 100% des dons de sang et de plasma auprès de donneurs volontaires et non rémunérés, mais ne comporte aucune obligation: ce vide législatif laisse place à diverses interprétations qui peuvent être dangereuses pour la stabilité de l'approvisionnement en sang du VNRD en Europe.

L'Europe devrait adopter une stratégie appropriée et des actions fortes pour réduire sa dépendance vis-à-vis des médicaments dérivés du plasma (PDMP) produits à partir de plasma importé de pays où le principe de la VNRD n'est pas respecté.

Nous devons également faire très attention à admettre des distinctions entre le don de sang et de plasma et leur réglementation respective, afin d'éviter la possibilité de formes de compensation des donneurs et donc le risque connexe d'érosion de la base actuelle de donneurs de sang VNRD.

***Nous soulignons l'importance d'une approche globale, coordonnée et orientée sur le long terme, basée sur l'idée du don de sang (et des composants sanguins) en tant que bien public, éthique, stratégique et communautaire.***

*Le programme de santé européen devrait comprendre des mesures visant à améliorer la sécurité transfusionnelle et la suffisance de l'approvisionnement et à soutenir les États membres dans la promotion du recrutement et de la rétention de donneurs de sang volontaires non rémunérés.*

### **Critères de protection et de sélection des donneurs**

Nous sommes convaincus que toute révision des critères d'éligibilité et de protection des donneurs doit être étayée par des preuves scientifiques acceptées et régulièrement examinées.

En plus, nous soulignons la possibilité de fixer des normes de base et communes pour le prélèvement de sang et de composants sanguins afin d'assurer la sécurité des donneurs et des receveurs.

En outre, la FIODS s'est engagée à développer des soins appropriés pour les donneurs dans tous les pays européens. Cela signifie travailler activement pour la protection de la santé des donneurs; rétroaction et reconnaissance pour répondre aux attentes; permettre aux donneurs de comprendre l'importance éthique de leur don en tant qu'expression de la participation de la communauté au système de santé, ainsi que comme un moyen d'augmenter la rétention des donneurs.

La commission devrait agir en coopération avec le Conseil de l'Europe pour harmoniser les lignes directrices concernant les reports de suspension des donneurs de sang en Europe et veiller à ce que ces reports soient effectués pour des raisons médicales rationnelles. Le report du donneur doit être basé sur des décisions rationnelles, fondées sur le principe de ne nuire ni au donneur ni au patient, et il doit y avoir accès aux preuves scientifiques menant aux règles de report, afin que les donneurs intéressés puissent obtenir ces informations.

Le nombre de reports de donneurs est très influencé par le niveau d'information des donneurs. Les services de transfusion sanguine sont tenus d'informer les donneurs conformément à la directive européenne, mais il devrait exister des données provenant de différents pays sur le taux de report et le nombre de donneurs en quarantaine. Il est nécessaire de fournir des informations obligatoires supplémentaires à tous les donneurs en Europe.

### **Travailler vers l'autosuffisance en sang et en composants sanguins provenant du VNRD**

Enfin, voici les derniers messages pour le Parlement européen, les États membres et la Commission européenne:

- Les donneurs volontaires, anonymes, non rémunérés et réguliers sont les alliés les plus "sûrs" pour eux-mêmes et surtout pour les patients, ainsi que pour leurs communautés;
- La législation de l'UE devrait reconnaître la nature de l'approvisionnement en produits sanguins en tant que service médical d'intérêt général pour la communauté dans son ensemble;
- Il faudrait adopter des définitions claires sur le VNRD et des critères sur la façon d'atteindre l'autosuffisance sur cette base;
- Nous appelons à l'empowerment des organisations donatrices: là où les associations de donneurs sont présentes, la couverture des besoins tend vers l'autosuffisance;
- Grâce à la coopération entre les autorités sanitaires et les organisations des donneurs, des efforts conjoints devraient être mis en place pour élargir la base des donneurs;

- La traçabilité complète de tous les produits sanguins doit être mise en œuvre, en particulier en ce qui concerne l'étiquetage des médicaments dérivés du plasma (PDMP);
- Nous soulignons également l'importance de la recherche scientifique et de la collecte de données sur l'admissibilité des donneurs et les critères de protection des donneurs;
- Le Parlement européen devrait demander que la Commission européenne continue de faire rapport sur les progrès du don de sang volontaire non rémunéré, comme le prévoit l'article 20.2 de la directive 2002/98, en vertu duquel les États membres doivent rendre compte de leurs progrès tous les trois ans vers un don de sang volontaire et non rémunéré. La Commission devrait également informer le Conseil et le Parlement des mesures complémentaires nécessaires qu'elle entend prendre pour atteindre cet objectif;
- Nous exhortons les institutions de l'UE à développer une approche coordonnée et des projets/plans communs pour atteindre l'autosuffisance en sang et en composants sanguins et PDMPs provenant du VNRD en Europe.

\* \* \*

### **Fédération Internationale des Donneurs de Sang (FIODS/IFBDO)**

Headquarters: 27, Bd. de Suisse – MC 98000 Monaco

Tel. +337 97 97 30 00 – +39 333 70 52 571

C.F. 92064560706

[www.fiods-ifbdo.org](http://www.fiods-ifbdo.org)

Email: [secretariatfiods@gmail.com](mailto:secretariatfiods@gmail.com)